

DEPARTEMENT

Séance du 30 mars 2026

BOUCHES DU RHONE

L'an deux-mille-vingt-six et le trente mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur GESLIN Laurent, maire.**

**Nombre de membres
afférents au
conseil municipal :
En exercice : 15**

Présents : Madame BAYEUL Julie, Monsieur RAMILSON Gilles, Madame BAZIN Natacha, Monsieur VILLERMY Jean-Louis, adjoints au maire.
Monsieur FÉRAUD Didier, Madame VICTORIA Mélissa, Monsieur GARAGNON Julien, Madame TANGUY Laure, Monsieur FABRE Jérémie, Madame THOMAS Lauriane, Monsieur BIENTZ Florent, Monsieur GESLIN Arnaud.

**Qui ont pris part
à la délibération : 13**

Absents excusés : Madame MAGNIER Christine (a donné procuration à Monsieur VILLERMY Jean-Louis), Madame BRETON Magali.

**Date de la convocation :
24 mars 2026**

A été nommé secrétaire de séance : Madame BAYEUL Julie

Date d'affichage :

Objet de la délibération : Cession des parcelles concernant les voiries impasse des Tourterelles en faveur de la Commune

Monsieur le maire expose à l'assemblée la réception des courriers des riverains de l'impasse des Tourterelles validant la cession de leurs parcelles respectives constituant la voirie de l'impasse des Tourterelles en faveur de la Commune.

Ces parcelles porteraient les références A220, A223 et A265 pour un total de 3a 87ca . La rétrocession serait fixée à l'euro symbolique.

Un élu municipal présent à la séance, propriétaire d'une des parcelles, ne prendra pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré,

APPROUVE la rétrocession des parcelles en faveur de la commune telles que définies ci-dessus, pour l'euro symbolique ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote : - Pour – 13 voix - Contre – 0 voix - Abstentions – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations
Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé les membres présents



2026 26

Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20260330-2026-26-DE
Date de réception préfecture : 08/04/2026